

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES</p>	<p>C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>	<p>La Celle Saint-Cloud </p>
<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.</p>		<p>Délibération n° DEL24-09 Du jeudi 28 mars 2024</p>
<p>L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars 2024, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 16 mars 2024, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.</p>		
<p>EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 10 POUVOIRS : 4 VOTANTS : 14</p>	<p>POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0</p>	
<p>PRESENTS</p> <p>Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S. Mesdames et Messieurs : Benoît VIGNES, Dominique PAGES (<i>Maires-adjoints</i>). Mesdames et Messieurs : Birgit DOMINICI, Mohamed KASMI (<i>Conseillers municipaux</i>). Mesdames et Messieurs : Martine CHEVALIER, Agnes DEMODE, Benoît EYMARD, Jean-Baptiste JOUANNIC, Michèle VIERS (<i>Membres associatifs</i>).</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S. Madame Françoise ALBOUY, Conseiller municipal. Madame Marie-Pierre DELAIGUE, Conseiller municipal. Monsieur Jean-François THOMAS, Conseiller municipal Monsieur Yves de SAINTIGNON, Membre associatif. Madame Tatiana FAGOT, Membre associatif. Monsieur Xavier MARMIN, Membre associatif.</p> <p>PROCURATIONS</p> <p>Madame Françoise ALBOUY à Madame Birgit DOMINICI Madame Marie-Pierre DELAIGUE à Monsieur Mohamed KASMI Madame Tatiana FAGOT à Madame Sylvie d'ESTEVE. Monsieur Yves de SAINTIGNON à Madame Agnes DEMODE.</p>		
<p>Objet : BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXERCICE 2024 INCLUANT LES REPRISES DES RESULTATS 2023</p>		
<p><i>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu le rapport et le Débat d'Orientation Budgétaire, en séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 05 février 2024,</p> <p>Considérant que le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 intègre la reprise des résultats de 2023,</p> <p>Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024,</p> <div data-bbox="710 1861 1281 2018" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 20px auto; width: fit-content;"> <p>Accusé de réception en Préfecture 078-267800480-20240328-DEL24-09-DE Date de télétransmission : 08/04/2024 Date de réception en Préfecture : 08/04/2024 Date de sa publication : 08/04/2024</p> </div>		

Considérant que ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de **1 094 450 €** se répartissant comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	361 550,00	Résultat de fonctionnement reporté - CCAS (Nature 002)	112 224,21
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	611 664,00	Chapitre 013 - Atténuations de charges	1 000,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	81 390,00	Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	427 299,47
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 500,00	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	524 381,32
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	7 801,00		
TOTAL DES DEPENSES	1 064 905,00	TOTAL DES RECETTES	1 064 905,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	13 100,53	Chapitre 10- Dotations, fonds divers et réserves	21 744,00
Solde d'investissement reporté (Nature 001)	14 705,68		
Restes à réaliser 2023	1 738,79		
		Chapitre 040 - Opérations d'ordre	7 801,00
TOTAL DES DEPENSES	29 545,00	TOTAL DES RECETTES	29 545,00

TOTAL BUDGET	1 094 450,00	1 094 450,00
---------------------	---------------------	---------------------

Sous réserve d'une subvention de la Ville pour l'équilibre du Budget Primitif 2024 d'un montant de 333 901,32 € inscrite au chapitre 74, sous-rubrique 020, nature 74741,

Précisant que le Budget Primitif du C.C.A.S. inclut en dépense la participation 2024 à la résidence Renaissance pour un montant de 37 765,88 € inscrite au chapitre 65, sous-rubrique 020, compte 65736211,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Budget Primitif du budget principal du C.C.A.S. de l'exercice 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **1 094 450,00 euros**.

Valide le tableau des effectifs en annexe du document budgétaire.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.



Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire